

PROGRAMME MIGRATIONS PROJETS 2016/2017

PROJET 1 - PERSONNES ETRANGERES EN ZONE D'ATTENTE (EN PARTENARIAT AVEC L'ANAFE)

Ce projet vise à assurer dans un premier temps une formation des étudiant-e-s sur la zone d'attente, et de permettre la maîtrise des fondamentaux du régime juridique qui y est applicable. Une fois formé-e-s, les étudiant-e-s seront directement impliqué-e-s dans le volet opérationnel de [l'Anafé](#), sous la supervision des juristes de l'association. Ils-elles effectueront des permanences juridiques tout au long de l'année. Sous réserve d'une habilitation par le ministère de l'intérieur, des permanences pourront être également assurées dans la zone d'attente de Roissy-Charles de Gaulle. Les étudiant-e-s pourront suivre les personnes refoulées et les personnes placées en garde à vue, mais également observer des audiences au TGI de Bobigny, au TA de Paris et à la CA de Paris. Au cours de l'année universitaire 2016/2017, les étudiant-e-s travailleront notamment sur trois thématiques :

- L'accès au juge et le recours suspensif et effectif des personnes maintenues en zone d'attente ;
- La réglementation régissant l'existence des zones d'attente ;
- Les visas de transit aéroportuaire.

PROJET 2 - CONTENTIEUX DE LA RETENTION ET LES NOUVELLES COMPETENCES DU JUGE DES LIBERTES ET DE LA DETENTION (EN PARTENARIAT AVEC LA CIMADE)

Suite à la loi du 7 mars 2016, entrée en vigueur le 1er novembre 2016, le Juge des libertés et de la détention (JLD° devient compétent pour juger de la légalité administrative des arrêtés de placement en rétention jusque-là dévolue à la juridiction administrative. Le projet porte sur une comparaison entre le système actuel et celui à venir afin de mesurer l'impact sur l'examen des situations par le JLD, en mesurant notamment l'appropriation du contentieux administratif et de son acquis par le JLD. Les étudiant-e-s assisteront régulièrement à des audiences, dans un premier temps à Paris (JLD, Tribunal administratif, Cour d'appel) et ensuite également au Mesnil-Amelot (où se situe le JLD de Meaux, délocalisé à proximité du centre de rétention administrative). Sous réserve de l'obtention d'une habilitation, les étudiant-e-s pourront accéder aussi au centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot.

PROJET 3 - PERSONNES ETRANGERES EN PRISON (EN PARTENARIAT AVEC LA CIMADE)

Les personnes étrangères incarcérées rencontrent d'immenses difficultés pour accéder à leurs droits. Dans le cadre de ce projet, les étudiant-e-s pourront effectuer des permanences dans les locaux de [la Cimade](#). Ils seront impliqués dans l'étude de dossiers d'assistance juridique en matière d'expulsion, et en matière du droit au séjour. Les étudiant-e-s seront amené-e-s à assister à des réunions de la commission d'expulsion. Sous réserve de l'obtention d'une habilitation, les étudiant-e-s pourront accéder également à des prisons.

PROJET 4 - LE DROIT AU SEJOUR FACE A LA SUSPICION DE FRAUDE A LA PATERNITE (EN PARTENARIAT AVEC LA CIMADE)

En matière de droit au séjour, c'est la question des parents d'enfants français qui semble actuellement importante à creuser d'un point de vue juridique. Les personnes étrangères sont confrontées à des obstacles récurrents dans l'accès à leurs droits, en raison d'une suspicion de fraude à la paternité. Les étudiant-e-s seront amené-e-s à travailler sur des dossiers difficiles identifiés en tant que tels par les bénévoles de [La Cimade](#).

PROJET 5 – LES CENTRES D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION, UNE SOLUTION POUR LES EXILE-E-S DES CAMPEMENTS DE FORTUNE? (EN PARTENARIAT AVEC LA CIMADE)

Les centres d'accueil et d'orientation (CAO) ont été conçus comme une solution de relogement des personnes étrangères se trouvant dans la « Jungle » de Calais, par la suite étendue aux campements parisiens et au camp de Grande-Synthe. Ce projet se propose d'évaluer le dispositif CAO dans un contexte où les campements de fortune font de plus en plus l'objet d'évacuations, l'exemple le plus récent étant le démantèlement de la « Jungle » de Calais. Les étudiant-e-s auront l'occasion de s'entretenir avec des bénévoles et des associations s'intéressant à la question des CAO, d'interviewer des personnes du ministère de l'intérieur et de visiter des CAO.